

social, et, en servant d'intermédiaire entre les services publics et privés, favorise l'organisation et l'action en coopération. Parmi les organismes qui y sont affiliés figurent les caisses de bienfaisance, des conseils d'œuvres, plusieurs organismes privés de bienfaisance, divers départements fédéraux, provinciaux et municipaux et d'autres groupements et particuliers qui s'intéressent activement aux œuvres de santé, de bien-être et d'éducation.

Ce sont les membres du Conseil qui en déterminent la ligne de conduite et le programme, avec l'aide d'un bureau de gouverneurs élus représentant tout le pays. Aidés d'un personnel professionnel, les membres travaillent ensemble à l'œuvre des divisions suivantes: bien-être de l'enfance, bien-être familial, loisirs, bien-être public, criminalité, caisses de bienfaisance et conseils d'œuvres. Des divisions et des comités spéciaux, y compris le service de langue française, s'occupent aussi d'autres aspects que comportent des problèmes de bien-être social.

Voici quelques-unes des questions qu'étudie le Conseil: le travail, les lois de l'adoption au Canada afin d'améliorer les méthodes concernant l'adoption dans toutes les provinces, les besoins des vieillards, l'assistance publique, les lois concernant le domicile et l'établissement, le rétablissement des invalides, l'assurance-santé, la défense passive, et un grand nombre d'enquêtes portant sur divers sujets, à la demande d'organismes, de collectivités et de provinces. Parmi les bulletins publiés par les soins du Conseil on compte les périodiques *Canadian Welfare* et *Bien-être social canadien*, un annuaire des services de bien-être canadiens, des bulletins de division, des brochures et des rapports.

Conférence canadienne des organismes nationaux et bénévoles de santé et de bien-être social.—La Conférence, organisée en 1949, fournit aux organismes nationaux de santé et de bien-être un centre de renseignements. Elle sert d'intermédiaire pour l'échange d'idées, et permet d'étudier ensemble et d'agir de concert afin de coopérer davantage à l'égard de questions d'intérêt commun.

Comité canadien des services de jeunesse.—Le comité fondé en juin 1949, sert de conseiller aux organismes canadiens qui s'occupent du bien-être de la jeunesse et leur fournit l'occasion de se rencontrer pour discuter de problèmes d'intérêt commun.

L'Institut canadien des aveugles.—L'Institut, fondé en 1918, fournit des services considérables pour le rétablissement des aveuglés et poursuit activement un plan de prévention de la cécité. Ses services comprennent l'enseignement de la méthode Braille, de l'artisanat, et des métiers; les services de placement, de bien-être et d'aide financière. Il exploite des manufactures afin de fournir de l'emploi aux hommes et aux femmes aveugles ainsi que des débits de tabac, des kiosques, de journaux, et des cafeterias que dirigent des aveugles. Plus de trente bureaux régionaux dont le personnel est formé de travailleurs et de professeurs, la plupart eux-mêmes aveugles, fournissent les services sur place. L'Institut a établi une bibliothèque nationale d'ouvrages transcrits en Braille et une discothèque; il gère plusieurs foyers, et donne une aide financière à des cercles de divertissements pour les aveugles. Dans le domaine de la prévention de la cécité, il dirige des cliniques pour les maladies des yeux, donne des traitements et distribue des brochures éducatives. L'Institut se maintient grâce aux subventions du gouvernement et à des souscriptions privées.